

CARNET DE RECOMMANDATIONS



Projet URBAN FOLIES, expérimentation de mobilier urbain créatif et partagé à PARIS

A stylized graphic of a city street layout with white dashed lines on a yellow background. In the center, the text 'URBAN FOLIES' is written in a bold, blue, sans-serif font. To the right of the text, there are blue silhouettes of a tree, a person kneeling to plant a flower, and a person sitting on a bench reading a book. On the far left and right sides of the street layout, there are large white icons: a speech bubble containing a 'd' and a thumbs-up gesture.

**URBAN
FOLIES**

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

AVRIL 2020



1

LE PROJET URBAN FOLIES

**URBAN
FOLIES**



MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

LE PROJET URBAN FOLIES

Urban Folies, c'est un projet d'expérimentation dédié à l'aménagement d'espaces publics créatifs et partagés. Il propose d'étendre le périmètre des zones piétonnes, par petites touches, grâce à la reconversion d'anciennes places de stationnement.

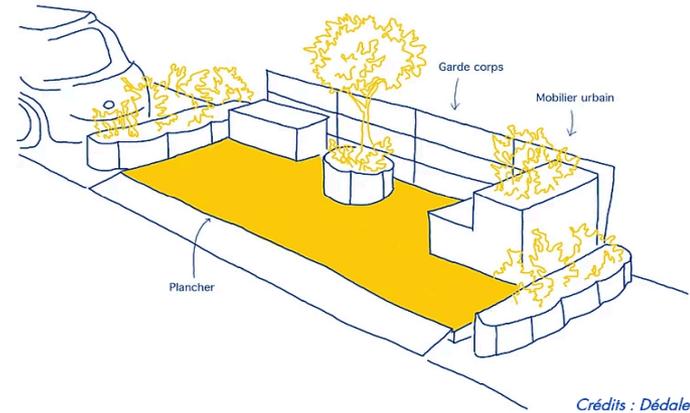


Et si une place de parking laissait place à...

... Un jardin partagé, une conciergerie de quartier, un espace de lecture, une terrasse publique, un espace de rencontres et de débats citoyens ...

Urban Folies expérimente et déploie un mobilier urbain innovant pour aménager la ville de demain, plus verte, plus durable, plus participative et créative.

Prolongement du trottoir et de l'espace public, les espaces de stationnement offrent des potentialités d'aménagement encore inexplorées. Dans la continuité de la politique menée par la Ville de Paris en matière d'espaces publics, Urban Folies propose de transformer quelques places de parking en laboratoires urbains : en s'appuyant sur le concept de "Parklet", le projet vise à tester de nouveaux usages et préfigurer l'implantation d'une gamme de mobilier urbain innovant.



Crédits : Dédale

Un parklet qu'est-ce que c'est ?

Développé initialement à San Francisco à la suite du succès de l'événement international PARK(ing)DAY, un parklet est un espace aménagé sur une place de parking, ordinairement composé d'un plancher, d'un garde-corps et de modules de mobilier urbain destinés à des usages multiples : assise, pique-nique, lecture, microworking, scène ouverte...

Un projet citoyen !

Le projet Urban Folies, issu du Budget Participatif 2015 « Paris aux Piétons », est mené par Dédale en coordination avec la Ville de Paris et les mairies d'arrondissements. Dédale met en œuvre le projet Urban Folies dans le cadre de son programme Domaine Public, intervenant sur l'aménagement et l'animation des espaces publics sous l'angle de la participation citoyenne.

LA PHILOSOPHIE URBAN FOLIES

Dépasser le modèle "ville-voiture" et repenser les espaces publics...

Pour répondre aux enjeux de durabilité, les villes s'ouvrent aujourd'hui à des initiatives innovantes appelant à de nouveaux modes de « faire » et « d'habiter » l'urbain. Les défis et les secteurs concernés sont considérables et multiples : au rang des combats à mener ces prochaines décennies siègent l'évolution des mobilités et le recul du modèle « ville - voiture ».

Au cours de la dernière décennie, la place de la voiture en ville a connu un recul progressif au profit de nouvelles mobilités. De nombreux leviers nécessitent d'être activés pour accompagner cette transformation d'envergure dans des conditions acceptables pour l'usager : accroître l'offre des mobilités alternatives, compenser les inégalités liées à l'accès aux transports, penser l'évolution des pratiques professionnelles, résidentielles et touristiques, aménager des espaces publics plus fonctionnels et plus hospitaliers ...

Ayant pris la mesure de ces défis, Dédale s'engage en faveur d'espaces publics plus accueillants pour le piéton, plus partagés, conviviaux, créatifs et citoyens.

...en proposant la reconversion et l'animation de bandes de stationnement...

Le projet Urban Folies accompagne ces mutations en proposant la reconversion et l'animation d'anciennes bandes de stationnement. Il consacre de nouvelles vocations à ces espaces, au profit de l'intérêt général et au service des usagers, piétons, cyclistes, riverains, citoyens...

Ces bandes de stationnement sont investies par un mobilier urbain d'un nouveau genre, inspiré du concept de « parklet » : module d'extension du trottoir qui offre de nouvelles assises, des espaces dédiés à la rencontre, aux pauses déj' ou au microworking, des jardinières et bacs végétalisés, du stationnement vélo, etc.

De nombreuses villes ont expérimenté le modèle du « parklet » à l'international, invitant les citoyens à se réapproprier des bandes de stationnement. San Francisco, Los Angeles, New York City, Long Beach, Philadelphie, Oakland, Seattle, Vancouver, Berlin, Stuttgart, Puebla, Mexico City, Londres, São Paulo et bien d'autres encore. Autant de villes qui ont pris position dans la transformation des usages liés à l'espace public, valorisant les cheminements piétons, offrant un mobilier urbain accueillant, aménageant des espaces de rencontre, favorisant l'animation des rues et l'expression des créativité citoyennes.

...et en s'appuyant sur une démarche d'expérimentation

Dans la lignée de ces initiatives, Urban Folies expérimente de nouvelles manières de fabriquer et de pratiquer les espaces publics. L'expérimentation s'impose comme une étape préalable incontournable. Nous souhaitons tester les modalités d'appropriation d'un nouveau type de mobilier urbain, ses impacts sur l'animation des quartiers, sur la vie des commerces, sur les usages locaux qui mêlent des publics et des intérêts variés. Conçue comme un outil d'appropriation sociale et citoyenne de l'espace urbain, l'installation de parklets engage une réflexion sur les questions de mixité des usages, de genre dans l'espace public, de revalorisation de quartiers prioritaires, d'implication citoyenne dans la gestion des espaces urbains...

Expérimenter, c'est assumer un caractère « non-fini » mais surtout « infini » par les multiplicités de configurations testées. C'est reconnaître un droit à l'erreur et s'ouvrir à la possibilité de faire évoluer les modes de faire en intégrant les retours d'expérience. C'est mettre à l'épreuve une idée, un concept, une application et nourrir ainsi de nouvelles approches. L'expérimentation se construit ainsi avec les usagers et repose sur la confrontation des avis.

LES OBJECTIFS DU PROJET

VILLE DURABLE

Végétalisation

Réemploi

Mobilités douces

Piétonnisation

VILLE LABORATOIRE

Expérimentation

Droit à l'erreur

Prototypage



VILLE COLLABORATIVE

Participation citoyenne

Gestion collaborative

Urbanisme tactique

VILLE CRÉATIVE

Arts dans la ville

Culture

Occupations temporaires

- 1 Accompagner la politique de piétonisation de la Ville de Paris et favoriser la réappropriation des espaces publics par ses usagers.
- 2 Préfigurer le réaménagement d'espaces publics parisiens à travers des projets d'urbanisme transitoire et de médiation.
- 3 Outiller la Ville de Paris et les arrondissements parisiens en vue du déploiement à grande échelle d'une gamme de parklets.
- 4 Contribuer à l'animation de l'espace public parisien.
- 5 Offrir des terrains d'expérimentation aux acteurs de l'innovation, créatifs et startups, pour leur permettre d'investir l'espace public et d'y tester de nouvelles solutions.

LE PHASAGE DE L'EXPÉRImentation

Urban Folies a été déployé pour la première fois à Paris en octobre 2018. Le développement du projet s'est déroulé en 6 grandes étapes :



LES DIFFÉRENTES VOCATIONS D'UN PARKLET

Le concept de Parklet vient répondre à différentes vocations possibles, articulées à différentes temporalités :

PROJET DE
TRANSFORMATION DE
L'ESPACE PUBLIC



Accompagnement d'une zone urbaine en transition

Le parklet constitue un outil de médiation en articulation avec une démarche d'aménagement ou de piétonisation.

PRÉFIGURATION
ET TESTS D'USAGES



Démarche participative et adaptation aux usages

Le parklet est un outil d'expérimentation et d'urbanisme tactique qui permet d'adapter le mobilier urbain aux besoins du quartier et de favoriser son appropriation (ateliers, actions participatives, etc.)

Laboratoire et vitrine de l'espace public de demain

Le parklet offre un lieu d'expérimentation pour tester les nouveaux usages de l'espace public en lien avec l'écosystème créatif de la ville de demain (Incubateurs, Fablabs, Designers, etc.). Il joue le rôle d'une base de test de nouvelles solutions pour l'espace public (aménagement et mobiliers urbains, applications numériques, solutions technologiques, etc.).

ANIMATION ET
VIE DU QUARTIER
AU QUOTIDIEN



Outil d'animation pour le quartier

Le parklet est un lieu au statut particulier qui ménage un espace d'agrément et repose sur un programme d'animations et d'activités, en lien avec les acteurs locaux.

RÉPONDRE AU CONTEXTE DU COVID-19

Les parklets offrent des solutions pertinentes pour répondre au contexte du Covid-19 et aux mesures liées au déconfinement. Ils peuvent notamment remplir les missions suivantes :

- Espaces de réserve en appui des dispositifs sanitaires (lieux de test en extérieur ou d'attente devant les laboratoires)
- Lieux supports pour favoriser les nouvelles mobilités (réparation – stationnement vélo)
- Extensions d'établissements en application des mesures de distanciation sociale (établissements publics, scolaires, cafés, restaurants, etc.)

2

INSTALLER UN PARKLET ? GUIDE PRATIQUE ET RECOMMANDATIONS

URBAIN

FOLIWS



MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

LES PARAMÈTRES À DÉFINIR

PORTAGE DU
PROJET

DESIGN

GOUVERNANCE ET
GESTION

BUDGET

CONTRAINTES TECHNIQUES
ET JURIDIQUES

CALENDRIER ET
TEMPORALITÉ



FONCTIONNALITÉS

FABRICATION

IMPLANTATION ET
ENVIRONNEMENT

LES CONSEILS UTILES

IMPLANTATION ET ENVIRONNEMENT

1 ANCRER LE PARKLET DANS SON QUARTIER

La présence et la proximité d'un acteur local ou d'un équipement public investi dans l'animation du parklet est une véritable condition de réussite d'un projet parklet.

2 REALISER UNE DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN AMONT

L'installation d'un parklet implique un travail amont important pour définir une implantation pertinente et une articulation avec les besoins locaux. Lorsque celui-ci est insuffisant, l'installation peut être problématique et l'appropriation par le quartier n'est pas satisfaisante (ex : parklet 4e arrondissement).

3 ÉVITER LES SITES TROP ENCLAVÉS

Un parklet installé dans une rue peu passante et peu visible risque de pâtir d'un manque d'utilisation d'appropriation. Il est important que le parklet soit identifié au sein du quartier et qu'il puisse se situer sur des cheminements naturels afin d'être utilisé de manière optimale.

LES CONSEILS UTILES

GOUVERNANCE ET GESTION

1

GARANTIR L'ANIMATION CONTINUE DU PARKLET

Un parklet doit être animé dans la durée : il ne fonctionne pas comme un mobilier urbain classique et nécessite de prévoir un véritable programme d'animations à l'année, en articulation avec les acteurs locaux.

2

METTRE EN PLACE UNE GESTION COLLABORATIVE

Le parklet offre un outil très intéressant pour sensibiliser les acteurs locaux, habitants et usagers aux enjeux de gestion collaborative du mobilier urbain et des espaces publics. Pour favoriser l'appropriation du parklet, il est pertinent d'initier de nouveaux modes de gestion et d'entretien : permis de végétaliser, arrosage partagé entre les avoisinants, animation collaborative, fêtes de quartier, agenda partagé pour l'occupation du parklet, affichage collectif, charte du parklet, etc.

3

INSTAURER UN SYSTÈME DE PARAINAGE PAR UN ACTEUR LOCAL

Comme cela est mis en place dans d'autres villes, à Stuttgart par exemple, il est pertinent d'établir un cadre de parrainage en lien avec un acteur local bien défini. En complément d'autres formes de gestion collaborative, le principe de parrainage assure un suivi continu du parklet par un acteur responsable de l'entretien, la maintenance, l'animation et la communication relatifs au parklet.

4

ORGANISER L'ENTRETIEN EN COORDINATION AVEC LA MAIRIE

En tant que mobilier implanté dans l'espace public, le parklet mérite d'être nettoyé au même titre que les trottoirs, voiries, bancs, poubelles de la ville. Il est donc nécessaire d'engager un dialogue avec les services de propreté en charge de l'entretien de l'espace public ainsi que les services des espaces verts afin de définir le périmètre d'intervention de chaque acteur en matière d'entretien.

LES CONSEILS UTILES

PORTAGE DU PROJET

1

TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet peut être une collectivité, une association, un acteur privé, un commerçant, un particulier. Quelle que soit son statut, deux paramètres devront être pris en compte : 1/ le parklet doit répondre de manière incontournable au principe d'intérêt général; 2/ le financement du parklet peut différer selon le statut du porteur de projet.

2

ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UN ACTEUR EXPÉRIMENTÉ

Implanter un parklet implique la prise en compte de nombreux paramètres (contraintes réglementaires, dialogue avec la collectivité, modalités de gestion, design, financement, ...) qui nécessitent une bonne connaissance de ce type de dispositif. S'entourer d'acteurs compétents, ayant eu l'expérience d'une première installation peut s'avérer très utile et éviter de nombreux écueils. Dédale se propose ainsi d'accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'un dispositif de parklet.

3

LE PORTEUR DU PROJET NE GÈRE PAS NÉCESSAIREMENT LE PARKLET À TERME

Le porteur de projet est à l'initiation du projet. Il intervient sur la conception et la réalisation du parklet mais peut ensuite en déléguer la gestion à un acteur spécifique (parrain du parklet, établissement public, association, commerçant, etc.)

LES CONSEILS UTILES

CALENDRIER ET TEMPORALITÉ

1 AMORCER LE PROJET PAR UNE PHASE D'EXPÉRIMENTATION ET DE CONCERTATION

Les modalités d'émergence du projet sont déterminantes. Amorcer le projet avec une première phase incluant un principe d'expérimentation et de concertation permet de favoriser l'acceptation du projet mais aussi de mieux l'adapter aux besoins du quartier dans lequel il s'inscrit.

2 BIEN CALIBRER LA TEMPORALITÉ DU DÉPLOIEMENT

Un parklet peut être déployé de manière permanente, saisonnière, temporaire, ponctuelle, événementielle. La temporalité de son déploiement doit être pensée en articulation étroite avec le ou les acteurs en charge de sa gestion, ses fonctionnalités spécifiques, son design et son agencement, les caractéristiques du site d'implantation, les capacités de stockage du parklet, etc.

3 PASSER DU TEMPORAIRE AU PERMANENT

Il est tout à fait envisageable de tester l'installation d'un parklet sur une période courte puis de travailler en collaboration avec la municipalité à sa pérennisation en cas de succès.

LES CONSEILS UTILES

FABRICATION

1

UTILISER DES MATÉRIAUX PÉRENNES

Installé en extérieur et soumis aux aléas du climat et d'éventuelles dégradations, il est important de prévoir la construction du parklet avec des matériaux de qualité, résistants dans le temps. Outre l'aspect de résilience, nous constatons qu'un mobilier urbain de qualité est de manière globale davantage accepté et respecté par les usagers.

2

FAVORISER UNE FABRICATION ÉCO-RESPONSABLE ET LE RÉEMPLOI

La démarche parklet s'inscrit dans une philosophie durable favorisant la piétonisation. La fabrication du parklet doit venir refléter cette vision et gagnera en crédibilité si elle fait appel à des modes de fabrication et à des matériaux écoresponsables. Le recours aux pratiques du réemploi peut être particulièrement intéressant s'il garantit dans le même temps une qualité du mobilier et de son esthétique.

3

PRENDRE EN COMPTE LE LIEU DE FABRICATION

Il existe en France à l'heure actuelle très peu de fabricants spécialisés dans la conception et la fabrication de parklets. Certains fabricants à l'international sont particulièrement expérimentés en la matière et peuvent être sollicités. Il faut dans ce cas prendre en considération les délais et les coûts d'acheminement des produits ainsi que leur empreinte carbone.

4

ANTICIPER LES DÉLAIS DE FABRICATION

Le temps de fabrication d'un parklet peut varier en fonction de sa nature et de sa qualité. En moyenne, il est préférable de prévoir a minima un mois de délais de fabrication.

LES CONSEILS UTILES

BUDGET

1

ANTICIPER LES COÛTS

La conception et la fabrication d'un parklet classique coûte entre 30 000 et 50 000 euros au global. Les postes de dépenses sont nombreux, comprenant des budgets d'étude, de conception et design, de fabrication et suivi de fabrication, de réservation des places de stationnement, d'installation et de montage, etc. Il faut ensuite également prévoir un budget complémentaire pour le fonctionnement du parklet.

2

TROUVER DES FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le projet Urban Folies a été financé au titre du budget participatif. Il n'existe pas à ce jour de canaux de financements et subventions dédiés à l'installation de parklets en France. Dans de nombreuses villes américaines, la conception et la fabrication des parklets est entièrement à la charge du porteur de projet. Dans l'optique de favoriser l'émergence de projets portés par des associations et des particuliers, il est important de pouvoir envisager des canaux de financements diversifiés. Le cadre expérimental peut par exemple permettre de bénéficier d'une aide dans le cadre de dispositifs d'accompagnement à l'urbanisme transitoire.

LES CONSEILS UTILES

FONCTIONNALITÉS

1 DE MULTIPLES VOCATIONS POSSIBLES

Un Parklet ne se résume pas à une assise à l'image d'un simple banc. Il peut venir répondre à différentes vocations :

- Outil d'animation au sein du quartier reposant sur un programme d'animations et d'activités, en lien avec les acteurs locaux ;
- Démarche participative et expérimentale dans le but d'adapter le parklet aux besoins du quartier et de favoriser son appropriation (ateliers, actions participatives, etc.) ;
- Accompagnement d'une zone urbaine en transition (le parklet comme outil de médiation sur une démarche d'aménagement ou de piétonisation - urbanisme tactique) ;
- Etc.

2 DÉFINIR LES FONCTIONNALITÉS DU PARKLET

La phase de conception du parklet permet de définir les fonctionnalités du mobilier urbain créé. Le panel des fonctionnalités envisageables se rapporte aux types d'usagers ciblés, à la thématique souhaitée, aux besoins identifiés à l'échelle du quartier.

3 RÉPONDRE À DES BESOINS

Les fonctionnalités du parklet viennent directement répondre à des besoins qui peuvent être divers :

- Besoins liés à un usage spécifique dans l'espace public (agriculture urbaine, culture, mobilité, travail, vie locale...) ;
- Besoins de lieux supplémentaires de détente et d'agrément en ville dense ;
- Besoin de structures et de supports d'information et de médiation ;
- Besoin en termes de terrains d'expérimentation pour le test de solutions innovantes ;
- Besoins de structures antennes extérieures de lieux publics (mairies, médiathèques, ...) et privés (local associatifs, maisons des associations, etc.) ;
- Besoins en matière d'organisation et de gestion collaborative des espaces publics ;
- Besoins en termes de structures mobiles (accès à des zones défavorisées, lien avec des publics éloignés de la participation, coût et souplesse de déplacement, ...) ;
- Besoins en termes de modularité et d'adaptabilité à différents usages (point info culture, débats, ateliers ou petits événements - régie mobile, mini-scène...) ;
- Besoins de stockage, d'autonomie énergétique (eau, électricité compte-tenu de la difficulté à se raccorder au réseaux publics...) ;
- Besoins liés au stockage et au tri des déchets, en lien avec des dispositifs d'économie circulaire ;
- **Besoins liés au contexte du COVID-19** : espaces de réserve en appui des dispositifs sanitaires (lieux de test en extérieur ou d'attente devant les laboratoires), lieux supports pour favoriser les nouvelles mobilités (réparation - stationnement vélo), extensions d'établissements en application des mesures de distanciation sociale (établissements publics, scolaires, cafés, restaurants, etc.)
- Etc.

LES CONSEILS UTILES

CONTRAINTES TECHNIQUES ET JURIDIQUES

1 UN MOBILIER URBAIN AUX NORMES

Le parklet doit venir répondre aux contraintes imposées par municipalité (Direction de la Voirie et des Déplacements pour la Ville de Paris par exemple), en articulation avec les normes dictées par la Préfecture de Police : présence d'un garde corps, dimensions standard, hauteur du mobilier urbain, etc.

2 AUTORISATIONS D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

L'installation d'un parklet est soumise au dépôt d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public.

3 SÉCURISATION DE L'IMPLANTATION

Le site d'implantation du parklet doit présenter des conditions de sécurité adéquates impliquant la prise en compte de paramètres tels que : largeur de la voirie, intensité du trafic routier, présence d'un carrefour, pente de la rue, hauteur du trottoir, etc.

4 STATUT DU PARKLET

Le parklet doit revêtir une vocation d'intérêt général et être aisément identifié comme un espace public gratuit et ouvert à tous par les usagers.

5 ASSURANCE DU MOBILIER

Le mobilier urbain doit être assuré en fonction des activités qu'il est disposé à accueillir.

6 RESPONSABILITÉ DU MOBILIER

Le concepteur / fabricant doit pouvoir garantir la conformité du matériel à la réglementation nationale et aux usages pour lesquels il a été déployé. Ainsi, la réalisation du mobilier ne peut pas être confiée à un designer si celui-ci ne dispose pas d'assurance spécifique pour la réalisation de mobilier urbain. À noter que les exigences en termes d'assurance sont différentes suivant que l'on s'inscrit dans une démarche d'expérimentation et de prototypage, ou dans une logique de déploiement à grande échelle et de pérennisation.

LES CONSEILS UTILES

DESIGN

1

ADAPTER LE DESIGN AUX FONCTIONNALITÉS

Le design d'un parklet doit venir s'adapter aux fonctions définies pour le parklet. La forme du mobilier doivent prendre en compte des aspects d'usages, d'accessibilité, d'esthétique, de genre, de sécurité, ...

2

FAVORISER UN DESIGN CRÉATIF ET LUDIQUE

Les parklets viennent répondre à un enjeu d'animation de l'espace public. Créatifs, ludiques, colorés, ils constituent une véritable valeur ajoutée pour l'aménagement d'un espace public. Il est donc important de favoriser un design créatif et attractif capable d'attirer la curiosité des passants et de réinventer leur rapport à l'espace public.

3

ENGAGER DES DÉMARCHES DE DESIGN PARTICIPATIF

Il est particulièrement intéressant d'engager des démarches de co-design d'un parklet en lien avec des acteurs locaux, des habitants, des commerçants afin d'adapter au mieux le design du mobilier aux attentes de ses futurs usagers.

4

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LE DESIGN ET LA FABRICATION DU PARKLET

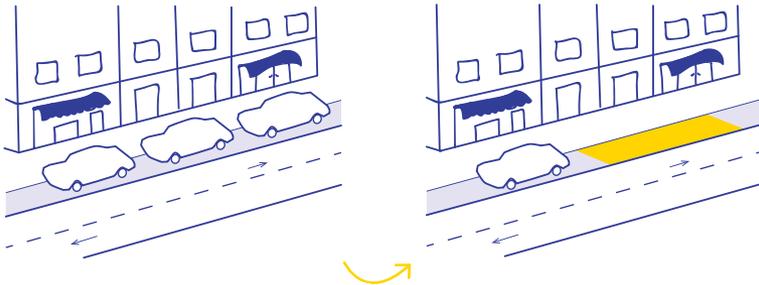
Le design d'un parklet peut prendre des formes très diverses et être complexe à appréhender pour des acteurs dont ce n'est pas le métier. Entre un design totalement sur-mesure et la commande d'un mobilier urbain sur catalogue, les possibilités sont multiples et il peut être utile de faire appel à un acteur expérimenté pour ajuster le cahier des charges en matière de design et sélectionner le bon designer, fabricant, constructeur le cas échéant. Dédale propose ainsi d'accompagner les porteurs de projet dans les phases de design, de construction et de fabrication d'un parklet (identification et coordination des intermédiaires et prestataires).

INSTALLER UN PARKLET EN 10 ÉTAPES



1 CADRER LE PROJET

- Définir qui porte le projet
- Définir un planning prévisionnel
- Définir les grands objectifs du projet
- Identifier les leviers et freins potentiels à la réalisation du projet

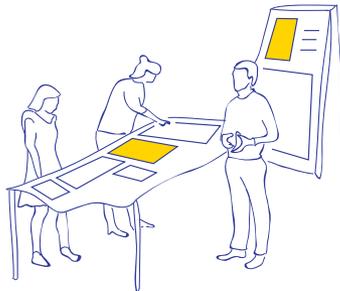


2 DÉFINIR UN SITE D'IMPLANTATION

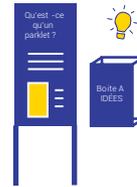
- Identifier un arrondissement, un quartier, une rue adapté(e) à l'implantation d'un parklet
- Étudier le territoire sélectionné, analyser ses dynamiques, ses projets d'aménagements en cours, ...
- Sélectionner un emplacement précis en prenant en compte l'ensemble des contraintes et normes techniques

3 ENGAGER UN DIALOGUE AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET LOCAUX

- Prendre contact avec la municipalité et les services compétents et faire connaître le projet
- Consulter et mobiliser les acteurs locaux environnants autour du projet
- Identifier des acteurs clés qui pourront s'investir dans l'animation du parklet



INSTALLER UN PARKLET EN 10 ÉTAPES



4 CONCEVOIR ET DESIGNER LE PARKLET

- Définir les fonctionnalités du parklet
- En option, organiser un atelier de co-conception
- Prendre contact avec un ou des fabricants, designers, constructeurs
- Designer ou faire designer le parklet (formes, volumes, couleurs, etc.) (Vigilance à porter vis à vis des questions de responsabilité et d'assurance)

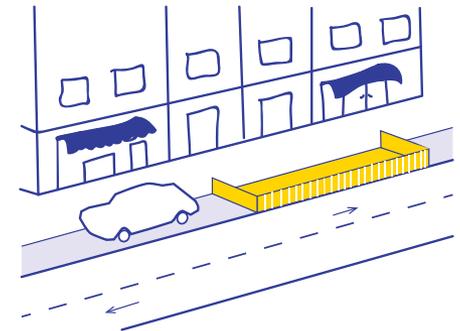
5 DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

- Réaliser un dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (implantation, dimensions, composantes, etc.)
- Soumettre le dossier à l'autorité compétente au moins 2 mois avant l'installation du parklet
- Assurer le suivi du dossier



6 FABRIQUER LE PARKLET / LES PIÈCES (En cas de fabrication à distance)

- Lancer la fabrication auprès d'un fabricant ou constructeur / fabriquer le parklet par ses propres moyens / organiser un chantier participatif (Vigilance à porter vis à vis des questions de responsabilité et d'assurance)
- Assurer le suivi de fabrication



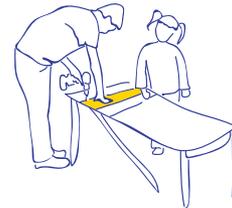
INSTALLER UN PARKLET EN 10 ÉTAPES

8 INSTALLER ET MONTER (ou fabriquer directement en cas de chantier sur site)

- Monter les pièces pré-fabriquées du parklet ou réaliser directement la fabrication sur place en cas de chantier sur site

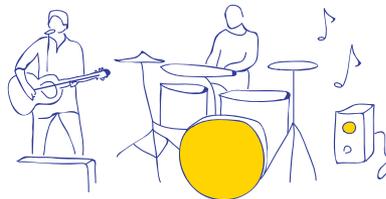
7 PRÉPARER L'INSTALLATION

- Effectuer un repérage sur site
- Réserver les places de stationnement dédiées (« ventousage »)
- Mobiliser une équipe de techniciens
- Passer commande auprès d'une société de transport ou de manutention si nécessaire



9 GÉRER, ANIMER ET PROFITER !

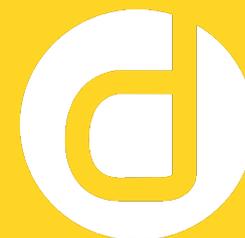
- Mettre en place une gouvernance pour la gestion du parklet
- Mettre en œuvre un programme d'activités et d'animations (Attention aux questions de responsabilité, d'assurance et d'autorisations événementielles)
- Assurer l'entretien du parklet



10 EVALUER ET PÉRENNISER ?

- Mener des observations et évaluer la bonne adaptation du parklet
- Améliorer le prototype d'origine si nécessaire
- Pérenniser le dispositif si cela est souhaité et possible

DEDALE



dedale

Une question ? Un conseil ? Un accompagnement ?

www.dedale.info
contact@dedale.info
06 31 13 35 74

www.urban-folies.fr
contact@urban-folies.fr



**URBAN
FOLIES**



MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

